

## LA TRADITION DU VÉNÉRABLE NIL DE SORA : COMMENT VIVRE SELON LES SAINTES ÉCRITURES

La «Tradition» du vénérable Nil de Sora est un typicon exposant les règles fondamentales de la vie monastique. L'auteur intitule l'ouvrage «De la vie selon les saintes Écritures» («Comment vivre selon les saintes Écritures»). Cet enseignement reflète l'expérience athonite du vénérable Nil, son ascétisme et son enseignement sur le détachement des biens matériels, qui ont influencé la tradition monastique et l'apostolat russe au XVI<sup>e</sup> siècle.

Le texte commence par la profession de foi orthodoxe (le Credo). La partie centrale de l'ouvrage contient les règles de vie du skite, inspirées par la vie de saints (Marc Eugénicos, les vénérables Pacôme et Euthyme le Grand) et par les écrits patristiques (le vénérable Jean Climaque, saint Basile le Grand, le vénérable Isaac le Syrien, saint Jean Chrysostome, saint Maxime le Confesseur, le vénérable Barsanuphe le Grand, abba Dorothée).

Le vénérable Nil rejette l'apprentissage formel, exigeant des moines qu'ils connaissent les traditions et accomplissent les commandements sans exception. La plupart des règles sont consacrées à la non-convoitise.

Les principaux thèmes abordés dans l'ouvrage sont :

1. Le travail et la non-convoitise. Les moines sont tenus de subvenir à leurs besoins par l'artisanat («Qui ne travaille pas, ne mange pas»), d'éviter le travail d'autrui, de ne pas tromper les travailleurs et de rejeter le superflu comme un poison. L'aumône doit être spirituelle : paroles, consolation et patience.

2. Obéissance et cloître. L'abbé attribue les obéissances; les moines ne peuvent quitter le skite sans sa bénédiction. Les conversations avec des étrangers et d'autres moines, à des fins spirituelles, sont permises dans les cellules. La décoration de l'église doit être sobre, sans luxe, pour éviter l'orgueil.

3. Nourriture et modération. Il n'y a pas de repas communautaire. Les moines déterminent leur propre modération, s'en tenant à une «modération bienfaisante», en évitant la gourmandise, la sensualité et l'ivrognerie. Le jeûne est réservé aux bien portants, le repos aux malades.

4. Interdictions. Selon la tradition athonite, les femmes et les jeunes ne sont pas admis au skite. Il est interdit de posséder des femelles. Les biens doivent être modestes, sans objets de valeur.

Enfin, par l'action conjointe de notre Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ et avec l'aide de sa Très Pure Mère, j'ai écrit une Écriture édifiante pour moi-même et pour mes frères et sœurs qui partagent le même esprit que moi – car c'est ainsi que je vous appelle, non pas disciples. Car nous n'avons qu'un seul Maître, notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu, qui nous a donné les saintes Écritures. Il y a aussi les saints apôtres et les vénérables Pères, qui ont enseigné et continuent d'enseigner le salut à l'humanité ; tous ont d'abord pratiqué la vertu et l'ont enseignée aux autres. Pour ma part, je ne fais rien de bon, je me contente de rapporter les saintes Écritures à ceux qui les accueillent et désirent le salut. Et puisque l'Écriture dit que « nous sommes ici-bas comme des étrangers et des voyageurs » (Héb 11,13), et qu'après la mort se trouve la vie éternelle et une existence sans fin – dans la paix ou dans le tourment, selon la récompense que Dieu réserve à chacun selon ses œuvres –, il nous incombe donc de nous préparer à cette vie après la mort. C'est pourquoi j'ai confié cet écrit à mon seigneur et à mes frères, pour mon salut et celui de tous ceux qui le souhaitent, afin d'élever les consciences et de les préserver de la négligence, de la vie dissolue et des péchés d'esprits mauvais et charnels, ainsi que des traditions fausses et vaines introduites par notre ennemi commun et trompeur, et par notre paresse.

Dès le début, comme il se doit, j'ai voulu inclure un discours sur la foi. Je crois en un seul Dieu, glorifié en Trinité, Père, Fils et saint Esprit – une Trinité consubstantielle et indivisible. Je crois aussi en l'incarnation du Fils de Dieu, confessant qu'il est Dieu parfait et Homme parfait, et j'accepte et confesse de toute mon âme toutes les autres confessions de foi orthodoxes. Je confesse, magnifie et glorifie également ma Dame, la Sainte, Très Pure et Vraie Mère de Dieu, avec une grande foi et un grand amour ; et je vénère, accepte, glorifie et m'unis à tous les saints par la grâce du Christ. Je me tourne aussi de toute mon âme vers la Sainte Église catholique et apostolique, et vers tous les enseignements sur la foi orthodoxe et sur la vie active qu'elle a reçus du Seigneur et des saints Apôtres, des saints Pères des conciles œcuméniques et locaux, et des autres saints Pères de la Sainte Église, et qu'elle nous a transmis. J'accepte et honore tout cela avec une grande foi et un profond amour. Moi, et ceux qui demeurent avec moi, nous maudissons tous les enseignements hérétiques et les traditions des faux docteurs. Que tous les hérétiques nous restent étrangers. Puisque de nombreux frères pieux viennent à moi, désirant demeurer parmi nous, et que je les refuse à maintes reprises (car je suis un homme pécheur et insensé, faible d'âme et de corps), et que, lorsque je les rejette, ils ne me laissent pas tranquille et ne cessent de me harceler, nous causant des ennuis, j'en ai conclu ceci : si telle est la volonté de Dieu qu'ils viennent à nous, il leur incombe de connaître les traditions des saints, de garder les commandements de Dieu, d'accomplir les traditions des saints pères, de ne pas chercher d'excuses, de ne pas inventer de justifications pour leurs péchés (voir Psaume 140, 4), et de ne pas dire : « Il nous est désormais impossible de vivre selon l'Écriture et de suivre les saints pères. » Mais, bien que faibles, nous devons, dans la mesure de nos forces, imiter et suivre les pères, toujours mémorables et bénis, même s'il nous est impossible de les égaler. Si quelqu'un ne le désire pas, qu'il cesse.

À mon grand désespoir, je renvoie ceux qui me trouvent les mains vides, comme je l'ai dit précédemment. Ce n'est pas moi qui viens à eux pour régner, mais c'est eux qui, en venant à moi, m'y contraignent. Si ceux qui restent avec nous ne s'efforcent pas de garder cela et n'écoutent pas notre parole, que je leur transmets d'après les saintes Écritures, alors je ne veux pas répondre pour eux, à cause de leur propre volonté, et je suis innocent. Mais s'ils veulent vivre ainsi, nous les accueillons librement et sans crainte, en leur annonçant la parole de Dieu. Bien que je ne la mette pas moi-même en pratique, et peut-être, par la grâce du Christ, grâce aux prières de ceux qui en ont bénéficié, serai-je moi aussi jugé digne de ce qui est dit dans l'Échelle divine : « Quelques-uns, embourbés dans l'impureté, expliquaient aux passants comment ils s'y étaient enlisés, leur parlant de cela pour leur salut, afin qu'eux aussi ne s'enlisent pas dans la même impureté. Et pour le salut des uns et des autres, le Seigneur les délivra de l'impureté. » Et encore, saint Jean Climaque dit : « Ne jugez pas sévèrement ceux qui enseignent par la parole, sous prétexte qu'ils sont plus paresseux dans l'action, car souvent la pauvreté des actes est compensée par l'éloquence des paroles. » Par ailleurs, craignant le péché, les saints Pères déconseillent les longs enseignements, comme le disait saint Maxime : « Nous sommes nombreux à parler, mais peu à agir. » Cependant, nul ne doit dissimuler la parole de Dieu par négligence, mais, conscients de notre faiblesse, nous ne devons pas non plus cacher la vérité divine, de peur qu'en plus de transgresser les commandements, nous ne soyons coupables de la mauvaise interprétation de la parole de Dieu par autrui.

Et les écrits des saints pères et autres œuvres sont si nombreux ! C'est pourquoi, après avoir étudié les saintes Écritures, nous les transmettons à ceux qui viennent à nous et qui en ont besoin (ou plutôt, non pas nous, car nous en sommes indignes, mais les bienheureux Saints Pères eux-mêmes parlent des saintes Écritures). Ceux qui demeurent parmi nous doivent s'efforcer de les préserver précieusement – tel est notre désir et notre amour. Si l'un des frères, par paresse ou négligence, s'éloigne de l'enseignement reçu, il doit le confesser à l'abbé, qui, comme il se doit, corrigera ce péché. Ainsi, qu'un péché soit commis dans la cellule ou lors de son départ, il doit être confessé. Quiconque quitte la cellule doit faire preuve d'une grande prudence, notamment pour préserver l'enseignement reçu. Car beaucoup détestent renoncer à leur propre volonté pour l'amour de Dieu, mais chacun s'approprie alors indûment sa propre justification. À leur sujet,

l'Échelle divine dit : «Il vaut mieux exclure un disciple que de le laisser faire sa propre volonté, car celui qui l'exclut souvent l'humilie et le contraint à renoncer à sa volonté. Et quiconque s'imagine que faire preuve de clémence envers de telles personnes relève de la philanthropie les amène à le maudire amèrement au moment de leur départ.» Les Pères de l'Église nous ont enjoint de nous procurer quotidiennement notre nourriture et les autres nécessités que le Seigneur et sa Mère très pure nous offrent, par le juste travail de nos mains et de nos mains. «Que celui qui ne travaille pas ne mange pas non plus», disait l'Apôtre (cf. II Th 3,10), car nos moyens de subsistance et nos besoins doivent être assurés par notre propre travail. Et nous devons faire ce qui est possible à l'abri. S'il est louable, en communauté, par exemple, de mener un attelage de bœufs pour labourer ou accomplir d'autres travaux pénibles par ses propres efforts, comme le disent les saintes Écritures, cela est répréhensible pour ceux qui vivent seuls. Si nos besoins ne sont pas comblés par notre propre travail, en raison de la faiblesse ou d'une autre raison valable, nous pouvons accepter un peu d'aumône de la part des croyants – nécessaire, non superflue. Cependant, s'approprier des biens pris de force au prix du travail d'autrui ne nous est d'aucun profit. Comment, en effet, garder les commandements du Seigneur – «Si quelqu'un veut te poursuivre en justice et te prendre ta tunique et ton manteau» (cf. Mt 5,40) – et d'autres semblables, si nous sommes passionnés et faibles ? Il nous faut éviter et rejeter de telles possessions, comme un poison mortel. Lorsqu'on achète ce dont on a besoin ou qu'on vend des objets artisanaux, il ne convient pas de priver son frère de sa perte, mais plutôt de la supporter soi-même. De même, ceux qui travaillent pour nous – s'il y en a parmi eux des laïcs – ne doivent pas être privés de leur salaire, mais au-delà, nous devons les bénir et les laisser partir en paix. Il ne nous sied pas de posséder quoi que ce soit en excès. «Donner à ceux qui demandent et ne pas refuser à ceux qui empruntent – cela nous a été commandé à cause des méchants», dit Basile le Grand. «Celui qui n'a besoin de rien d'autre que le nécessaire ne doit pas faire l'aumône, et s'il dit : "Je n'en ai pas", il ne ment pas», dit Barsanuphe le Grand. Car il est manifestement un moine qui n'a pas besoin de faire l'aumône – celui qui peut dire à voix haute : «Voici, nous avons tout quitté et nous t'avons suivi» (Mt 19,27). Saint Isaac écrit : «La pauvreté est plus grande que de telles aumônes.» Car l'aumône monastique consiste à soutenir un frère par la parole dans le besoin et à le consoler dans sa peine par un discernement spirituel, mais cela est réservé à ceux qui en sont capables. Pour les novices, cependant, il s'agit d'endurer la peine, l'insulte et le reproche d'un frère – c'est l'aumône spirituelle, et elle est d'autant plus élevée que l'aumône matérielle que l'âme est élevée au corps, dit saint Dorothée. Si un étranger arrive, nous devons lui donner du repos, autant que nous le pouvons, et ensuite, s'il en a besoin, lui donner du pain en guise de bénédiction et le laisser poursuivre son chemin. Les sorties de notre monastère sont longues.

Il est nécessaire d'accomplir non pas simplement ou au hasard, mais seulement ce qui est nécessaire et prescrit par la charte, car il ne convient pas de quitter nos cellules prématurément et sans justification, comme le dit Basile le Grand. L'abbé doit établir correctement la répartition des tâches entre les frères et donner à chacun des instructions sur le moment opportun pour partir. Que nul, envoyé par obéissance au Seigneur, ne refuse d'accomplir son devoir; seulement, qu'il ne considère pas le service comme une excuse pour la négligence, mais qu'au contraire, avec crainte de Dieu et une grande sobriété, il s'y tienne, afin que lui-même et ceux qui l'accompagnent en bénéficient. Je souhaite que, de mon vivant comme après ma mort, tout ce que j'ai écrit dans cette lettre soit ainsi accompli.

Dans nos cellules, il convient de converser avec des frères et des pèlerins reconnus pour leurs conversations édifiantes et constructives, et capables de discerner et de dire ce qui est utile. Faisons tout ce que j'ai écrit, si cela plaît à Dieu et est bénéfique à nos âmes. Sinon, faisons-le d'une meilleure façon, agréable à Dieu et bénéfique à nos âmes.

Concernant l'ornementation des églises, saint Jean Chrysostome écrit : «Si quelqu'un vous consulte, désirant apporter des vases sacrés ou tout autre ornement à l'église, ordonnez-lui de les distribuer aux pauvres. Car nul, dit-il, n'a jamais été condamné pour ne pas avoir orné une église.» D'autres saints tiennent des propos similaires. La vénérable martyre Eugénie refusa d'accepter les vases sacrés en argent qu'on lui apportait, déclarant : «Il n'est pas convenable pour des moines de posséder de l'argent.» Par conséquent, nous ne devrions pas non plus posséder de vases en or et en argent, même sacrés ; de même, les autres ornements sont superflus, seul ce qui est nécessaire à l'église peut y être apporté. Pacôme le Grand, quant à lui, ne souhaitait pas que l'édifice lui-même soit décoré. Au monastère de Mochos, il fonda une église et y fit construire de magnifiques piliers. Par la suite, il considéra qu'il était inconvenant d'admirer l'œuvre de la main de l'homme et de se vanter de la beauté de ses propres constructions. Prenant une corde, il attachait les piliers et ordonna aux frères de tirer de toutes leurs forces jusqu'à ce qu'ils plient et deviennent grotesques. Puis il dit : «Que l'esprit, séduit par des louanges excessives, ne devienne pas la proie du diable, car il est plein de ruse.» Si ce grand saint a parlé et agi ainsi, combien plus devons-nous nous garder de telles choses, car nous sommes faibles, passionnés et enclins aux convoitises.

Concernant la nourriture et la boisson : chacun doit se satisfaire selon les forces de son corps et de son âme, en évitant la gourmandise et la sensualité; il est tout à fait inconvenant de boire jusqu'à l'ivresse.

Que les jeunes et les robustes épuisent leur corps par le jeûne, la soif et le travail autant que possible, tandis que les personnes âgées et les infirmes doivent se reposer.

Dans nos cellules, il n'est pas convenable d'avoir des vases ou d'autres objets précieux et décorés. De même, les bâtiments des cellules et autres biens de nos maisons – tout ce qui est de peu de valeur et sans ornement – doivent être acquis, comme le dit Basile le Grand, selon ce que l'on trouve et que l'on peut acheter facilement partout.

Les femmes ne conviennent pas à notre skite ; et aucune femme muette ne doit être gardée comme domestique ou à quelque fin que ce soit, car cela nous est interdit. De même, les jeunes gens ne doivent pas être gardés comme domestiques, et nous devons nous garder à tout prix des visages lisses et efféminés.